

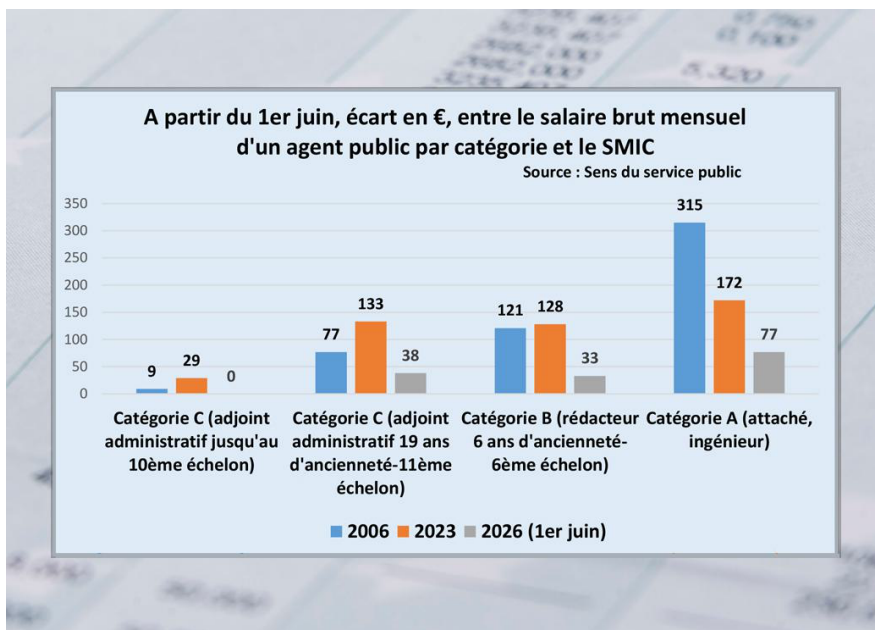


Hausse du Smic et fonction publique : les syndicats dénoncent un décrochage salarial

Publié le 19 mai 2026 , par Thomas Beurey / Projets publics pour Localtis

Fonction publique

Conséquence de l'augmentation de 2,4% du Smic le 1^{er} juin, plus de 700.000 agents publics – selon les syndicats – vont percevoir une indemnité, dite différentielle, qui leur garantira un traitement au niveau du Smic. Mais, sans revalorisation des grilles indiciaires, les déroulements de carrière vont être amputés. Les syndicats montent une nouvelle fois au créneau.



Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou l'a annoncé le 13 mai : le salaire minimum augmentera de 2,41% le 1er juin. Cette augmentation "mécanique" découle de la prise en compte du regain de l'inflation constaté après le début de la crise en Iran, le 28 février. Cette augmentation est "mécanique", selon le ministre. Autrement dit, il ne s'agit pas d'un "coup de pouce". Résultat : le 1er juin, le Smic net mensuel va passer de 1.443 euros à 1.477,93 euros, ce qui représente une progression d'un peu moins de 35 euros.

Le gouvernement n'a pas encore précisé la manière dont cette hausse du Smic sera répercutée le 1^{er} juin sur les salaires les plus bas de la fonction publique. Mais, comme au 1^{er} janvier 2026, il devrait délaissier l'option de points d'indice supplémentaires au profit de l'octroi d'une indemnité différentielle. La mise en œuvre de cette solution garantit bien qu'aucun agent public ne soit rémunéré en dessous du Smic. Cependant, l'indemnité n'est pas prise en compte dans le calcul de la retraite, ce que les syndicats ne manquent pas de pointer.

Selon eux, ce sont "a minima plus de 700.000 agents" des trois versants publics qui seront concernés par l'attribution de cette indemnité (alors qu'ils étaient au nombre d'environ 356.000 lors de la précédente hausse du Smic, le 1^{er} janvier 2026).

"L'ancienneté ne paie presque plus"

La mesure entraînera une conséquence concrète : les agents publics vont être encore plus nombreux à percevoir un traitement équivalent au Smic et les déroulements de carrière, déjà très restreints, vont être encore un peu plus limités. Le groupe de réflexion Le Sens du service public s'en inquiète dans une communication. "Les agents de catégorie C sont massivement rattrapés par le Smic", écrit-il. A partir du 1er juin, "tous les agents" de la grille C1 du 1er au 10e échelon "auront un traitement indiciaire inférieur au Smic" et percevront, donc, une indemnité différentielle.

Avec ce phénomène, les écarts de rémunération entre débutants et agents expérimentés se réduiront. "L'ancienneté ne paie presque plus : un agent de catégorie C avec 19 ans d'ancienneté ne gagnera plus que 38 euros bruts au-dessus du Smic".

Ce "tassement des grilles" touchera même les agents de catégorie B. Ceux qui relèvent des échelons 1 à 5 auront eux aussi droit à une indemnité différentielle. "Même la catégorie A est rattrapée : un agent de catégorie A au 1er échelon ne percevra plus que 77 euros bruts de plus que le Smic", se désolent les fonctionnaires du Sens du service public.

"Indispensable refonte des grilles"

"La refonte des grilles devient indispensable pour redonner du sens aux parcours professionnels et assurer une véritable reconnaissance salariale des métiers publics", en déduisent-ils, en soulignant que "l'attractivité des métiers publics et la qualité du service public" sont directement en jeu. Ce qui n'est pas exagéré. On le sait, plusieurs rapports ont déjà alerté sur le sujet et une récente enquête de la CFDT auprès d'un millier d'agents publics révèle qu'un quart d'entre eux envisagent de quitter la fonction publique "dans les prochaines années", en particulier compte tenu du niveau des rémunérations (voir notre [article](#)).

Dans un [courrier](#) commun au Premier ministre, daté de ce 19 mai, les huit organisations syndicales représentatives de la fonction publique demandent à ce dernier "une audience dans les plus brefs délais". Et elles formulent leurs revendications, en particulier la "revalorisation

significative de la valeur du point d'indice", qui sert au calcul du traitement des agents publics et "la refonte des grilles indiciaires".

Mais le gouvernement ne semble pas pressé de répondre aux attentes des syndicats. Il avait annoncé à ces derniers son intention de réunir ce 19 mai le groupe de travail sur les rémunérations – après l'organisation d'une première réunion le 13 avril. Mais la convocation à cette réunion "n'est jamais partie", a-t-on appris auprès de la CFDT.

Voir aussi

ACTUALITÉ LOCALTIS

Salaires des agents publics : 2024, une année marquée d'une pierre blanche ?

Fonction publique

En savoir plus ➤